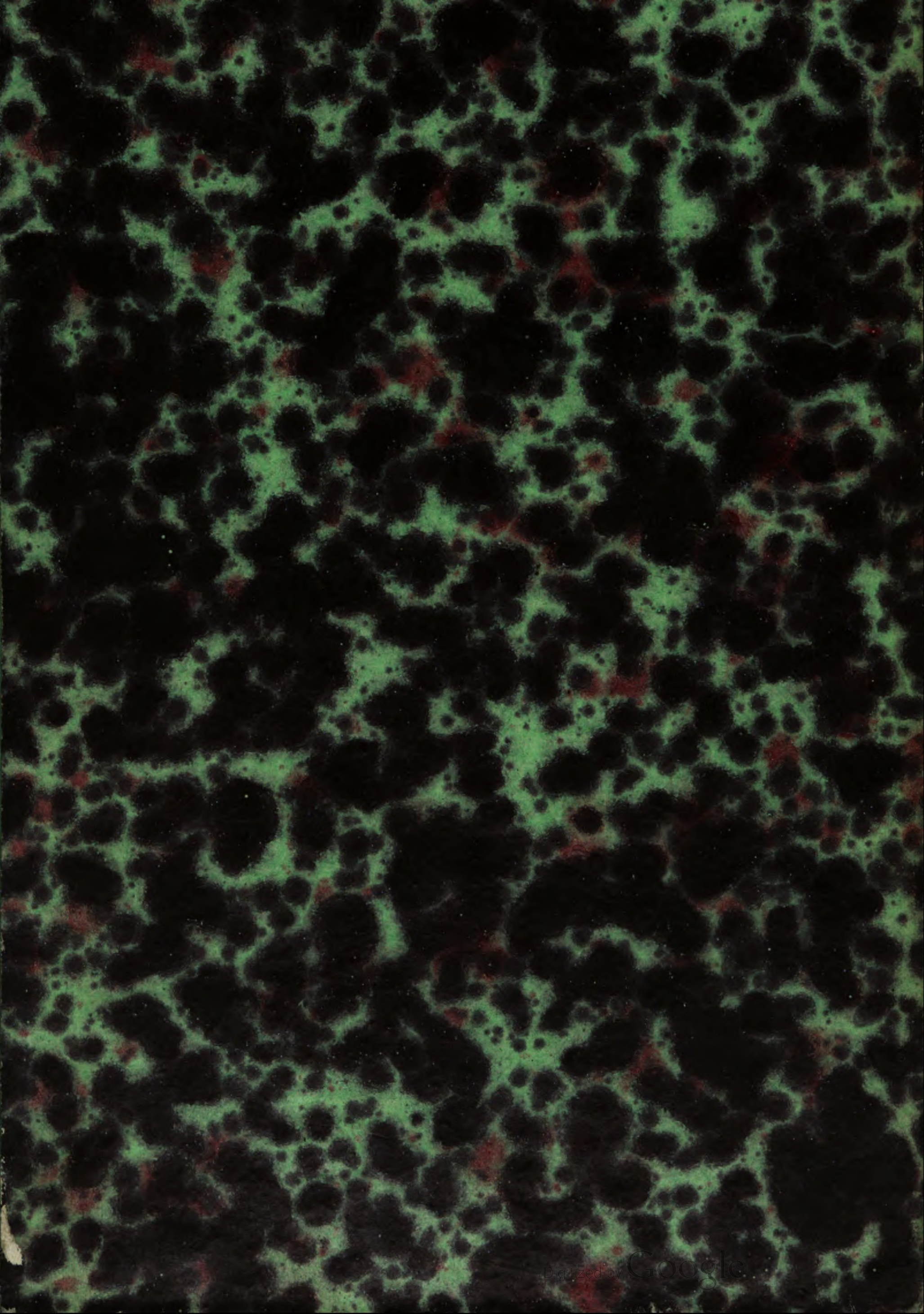
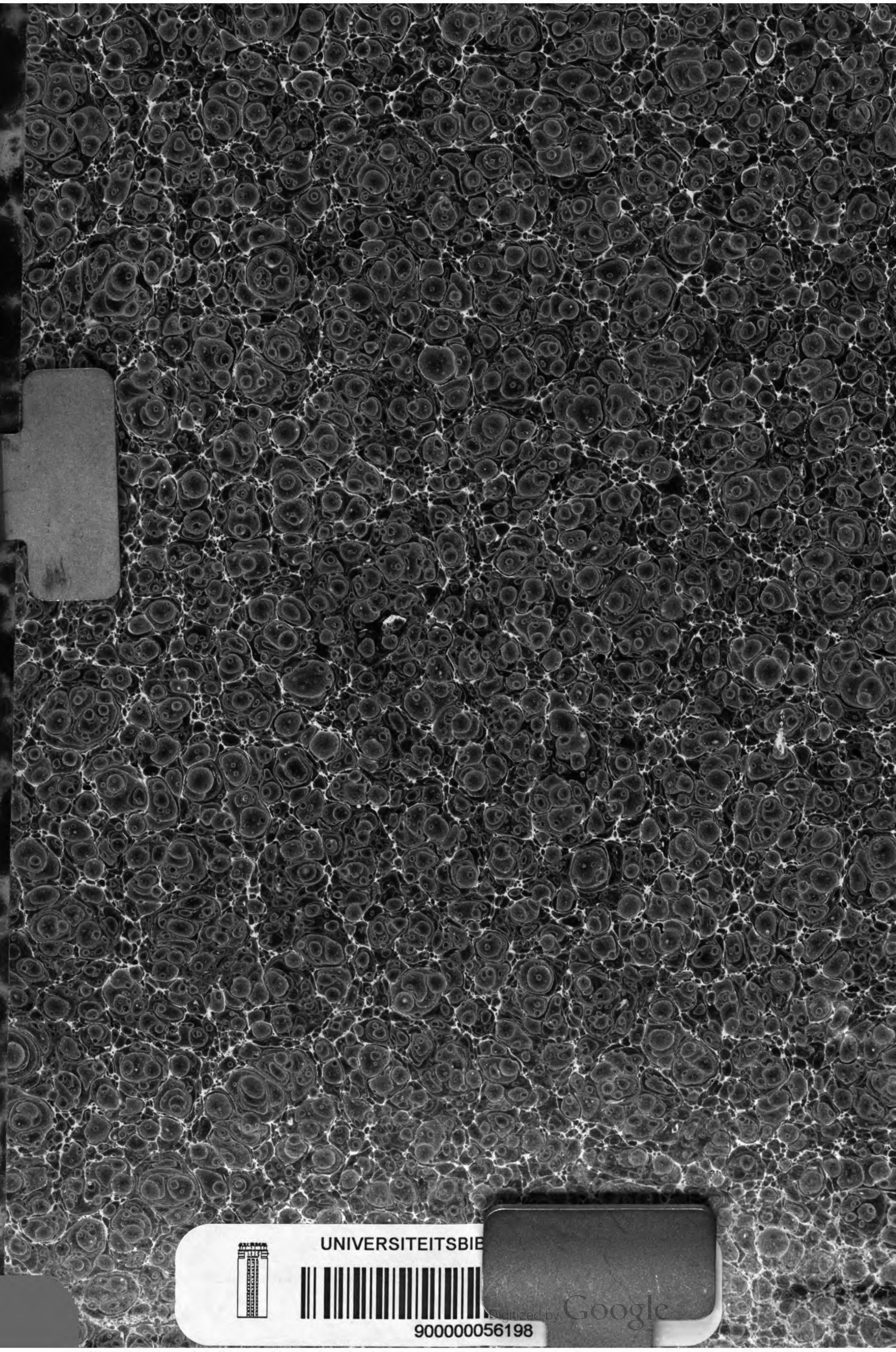



UNIVERSITEITSBIB
900000056198



ANALECTES MONTOIS

RECUEILLIS PAR

LÉOPOLD DEVILLERS,

Conservateur-Adjoint des Archives de l'État, à Mons,
Membre de plusieurs Sociétés savantes du pays et de l'étranger.



MONS,
IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

1860.

REPRÉSENTATIONS DE MYSTÈRES,

FÊTE DES FOUS,

A MONS,

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.



Dans la notice de M. A. Lacroix sur la Joyeuse entrée à Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck et de Marie de Bourgogne, dans un opuscule intitulé *Recherches historiques sur les Rhétoriciens de Mons* par notre collègue M. Félix Hachez, et dans l'introduction de la *Bibliographie montoise* par M. Hip. Rousselle, on trouve les relations de divers mystères qui furent joués à Mons au xve et au xvie siècle.

Voici de nouveaux renseignements sur nos anciens drames populaires. Ils sont extraits des comptes généraux du chapitre des chanoinesses de Sainte-Waudru, et nous devons à l'obligeance de M. l'archiviste Lacroix de pouvoir les publier.

Compte de 1490-1491 [1].

« Aux confrères de la confrarie Monsr St George fu donné, au commandement de mesdamoiselles, en ayde de la despence

[1] Nous ferons remarquer que les comptes du chapitre étaient rendus, chaque année, à la Saint-Remi (1er octobre).

par eulx faicte et suportée à cause de la vie dud. saint George qu'ilz firent jeuwer sur le marchiet de Mons, ès viij et x^{e} jours d'aoust de ce compte . . . . lx^{s}. »

Même compte.

« Aux confrères de la confrarie madame sainte Barbe fu donné, au commandement de mesdamoiselles, en ayde de la despence par eulx payée en faisant jeuwer la vie de mad. dame sainte Barbe sur le marchiet de Mons ès xij, xiij et xive jours de septembre de ce compte . . . . lx^{s}. »

Compte de 1500-1501.

« Aux compaignons jeuweurs de le mistère de le Passion Nre. Sauveur Jhésu-Crist faite sur le marchiet de Mons, lequel mistère mesd. damoiselles et aulcuns de mess^{rs} furent veoir ès maisons du greffier et receveur de lad. église, leur a esté donné, au command. de mesd. d^{les}, la somme de . . . . . vj^{l}. »

Compte de 1501-1502.

« Aux confrères de saint Jacques de ceste ville de Mons, au commandement de mesd. d^{les}, donné en récompense de leurs despens soustenus à cause du jeu de la vie St Jacques-le-Grant fait sur le marchet durant les trois jours des festes de Pentecouste de ce compte, et lequel jeu mesd. d^{les} furent veoir à la maison Joachin Riotte leur greffyer, la somme de . lx^{s}. »

Compte de 1520-1521.

« Aux maistre de la confrarie de Monsr saint Jehan pour plaches que mesdamoiselles avoient heu au ju dud. saint Jehan qui s'est fait darainement en ceste ville, à l'ordonnance de mesd. damoiselles a esté payet . . . . iiij^{l}. »

Pièce à l'appui : « Je Jehan Scaudemoisse et Martin de le Haye » et Jehan de Ponchiau, maistre de la confrarie Monsr saint

» Jehan, congnoissons avoir rechupt du rechepveur des demoi-
» selles la somme de iiij l.t. et ce pour avoir heut leur plache
» au jus saint Jehan. »

COMPTE DE 1524-1525.

« A Rolland du Fausset, a esté donnet, par ordonnance de mesdamoiselles, tant moins de la despence que les vieswariers (*fripiers*) ont heu pour cause de ung hourt qu'ilz avoient fait pour jouer la vie Monsr saint Roch, payet . . . . iiij^l. »

COMPTE DE 1530-1531.

« Aux confrères Dieu et Monsr sainct Leurent, après avoir jouwet le mistère et vie dud. benoit sainct ou mois d'aoust trente, sour le marchiet de Mons, où mes très honnourées damoiselles furent veoir led. mistère sour le hourt, à leur commandement a esté donnet et payet . . . . vj^l. »

COMPTE DE 1533-1534.

« Aux confrères Dieu et Monsr saint George, a esté donnet au commandement de mes très honnorées damoiselles, pour par elles avoir esté voir le mystère, jeu et histoire dud. sainct George, lequel fut jouet par personnaiges au-devant de l'hostel de Naste ès festes de Penthecoustes dernier, par quatre journées. A esté délivret à Jehan de le Court, maistre de lad. confrérie. . . . . viij^l. »

A ces renseignements, nous ajouterons les suivants qui ont rapport à l'ancienne *Fête des Fous :*

COMPTE DE 1491-1492.

« A maistre Jehan Sampson, chanosne de l'église Saint-Germain, fu donné le xe jour de janvier, que lors il faisoit sa feste de pappalitte des folz, fu donné, au commandement de mesdamoiselles, deux escus de . . . . c^s. »

MYSTÈRES. FÊTE DES FOUS.

Compte de 1495-1496.

« A sire Hector de le Pierre, chappellain de l'église Saint-Germain de Mons, fu donné le xiij^{e} jour de janvier, que lors il faisoit sa feste de légat, pour l'absence et négligence du pape des folz, lequel ne vœlt faire sa feste, en ayde de ses despens pour luy et ses gens récréer ensemble . . . . . . c^{s}. »

ENTRÉE A MONS DE L'ARCHIDUC ALBERT, EN 1596. — *Ordre tenu en la ville de Mons à l'entrée du Sérénissime prince Albert, cardinal d'Austrice, régent des Pays-Bas pour sa Ma^té^, le pénultiesme de Mars* 1596[1].

« Monsieur le Duc d'Arschot, prince de Chimay, lieutenant-gouverneur, capitaine général et grand-bailly du pays et comté de Haynnau, ensemble le Magistrat de ceste ville de Mons, désirans à leur possible honorer l'entrée d'un si grand Prince que ledit Albert, ont ordouné et tenu l'ordre qui s'ensuit.

» *Premier*. Ledit seigneur Duc, accompagné de bon nombre de nobles gentilshommes et principaux officiers royaux et de la province, est sorty de la ville de Mons, à cheval; à une lieue de là, et à l'abord de son Alteze, il se mit en pied, avec plusieurs des plus notables, pour la bienveigner, luy proposant et offrant le devoir et obéissance requise.

» Près du bois de Nimy, estoit une compagnie d'environ trois cents testes de jeunesse montoise qui n'ont encore entré soubs esquadre, les quels firent plusieurs belles salves, après avoir esté présentés par ledit Seigneur Duc à Sadite Alteze.

» Aussy près de là, estoient en esquadron six compagnies bourgeoises furnies et comblées, aussy présentées audit Prince Cardinal; puis firent salves, l'acconduisant iusques au faubourg dudit Nimy.

» Sadite Alteze estant audit faubourg, se laschèrent les artil-

[1] ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. Lay. 4, N.° 14, vol. 1.

leries de toutes sortes et en bon nombre, sans les arquebus à crocq, lesquelles toutes tirèrent plusieurs fois, icelles pièces posées sur le grand boulevard de la porte de Nimy, par laquelle entra sadite Alteze.

» Au-dehors de la porte, estoit rangée une esquadre de la garde ordinaire.

» Au-dedans et contigu ladite porte estoit le Magistrat accompaigné de ses officiers, assis en banc tapissé de verd.

» Son Alteze estant entré, ledit seigneur Duc se mit de rechef en pied et luy fit offre des clefs de la ville, puis luy présentant le Magistrat, luy fut, au nom d'iceluy, harangué par leur Pensionaire en la manière qui s'ensuit :

» Le Magistrat de ceste ville de Mons, chef-ville de ce pays et » comté de Haynnau, faisant ce que requiert l'obligation de bons » et loyaulx subiets de sa Maiesté et de très-humbles serviteurs » à Votre Alteze qui la représente, se met en devoir de faire la » révérence et dire la bien venue à Votre Alteze, avec présenta- » tion de tous services et obéissances, et par-dessus raçon que » selon l'ancienne usance, cecy comme prérogative et marque de » souveraineté soit particulièrement réservé à la personne du » Prince et Seigneur naturel du pays et de l'héritier, à leur » ioyeuse entrée, toutes fois pour le respect particulièrement » deu à la grandeur de votre Alteze, Prince du sang, fils, frère » et nepveu d'Empereur, et encore beau-frère et nepveu du Roy » notre sire, le Magistrat présente à votre Alteze les clefs, sup- » pliant très-humblement que plaise avoir tousiours l'estat de » ceste ville pour recommandé. »

« Finie la proposition et ayant respondu son Alteze, icelle passa outre, et le Magistrat la va devancer et se mettre à la maison du Roy, ditte l'hostel de Naast.

» Dans la ville, à deux rangs de la rue de Nimy, estoient rangées aussy trois compagnies de bourgeois, avec enseignes furnyes et comblées.

» Assés près de la porte, y avoit un théâtre construit à la dorique de piliers et termes, surlequel estoit un jouvenceau

représentant de posture et d'habit : *Mercurius*, messager céleste ; et à ses costez deux ieunes garçons en bon équipage, lesquels tenoient des tableaux contenant des vers.

» Le dit théâtre estoit couvert, haut et bas, de drap bleu céleste.

» En mesme rue, y avoit un grand théâtre de structure ionique, les piliers duquel portoient chacun un grand lion my-doré et coloré avec la banderolle rouge et tenant un escusson des nobles armoiries de sa Majesté, de son Alteze et du seigneur Duc, gouverneur de la province. Au sommet, deux termes ; et sur ledit théâtre, revestu de toutes parts de drap rouge, estoient érigez deux monts de raisonable hauteur, l'un desquels estoit chargé des neuf muses et l'autre des sept arts libéraux par filles accommodées à la représentation tant d'habits que d'instrumens. Derière estoit une musique furnie, laquelle fit son devoir à l'abord de son Alteze. En mesme théâtre, estoit *Apollo*, revestu de tocq d'or, troussé à l'antique et muny d'arc et de flesches, ayant pour subscription : *Austriacus Apollo.* A costé gauche, un dragon fort monstrueux de la gueule duquel sortoit tel escrit : *Porta bella, horrida bella ;* contre iceluy décocha *Apollo*, puis se tournant à l'autre lez (*côté*), arracha le manteau d'agneau qui couvroit hérésie, revestue de peaux de loup, soubs lequel manteau se descouvrit un billet tel : *Qui probè norit me procul fugiet.* Plusieurs tableaux (avec cinq inscriptions dont une en latin) faisoient bordure du théâtre.

» Peu plus loing, sur un lieu éminent, estoit une austruche molée à vif et à sa grandeur naturelle.

» A la bouche du marché, estoit un arc triomphal construit à la moderne, avec guichez aux costez. Dessus estoit un grand blason des armoiries de son Alteze.

» Sur le marché, estoient rangées trois compagnies de bourgeois aussy furnies avec enseignes neuves comme toutes les autres en nombre de dix-sept, sans la garde ordinaire, et la compagnie de la jeunesse au mitan, auquel marché et contigu la maison de la ville estoit un grand théâtre construit à la Thelienne, les piliers

duquel en nombre de six portoient aussy chacun un lion, et entre chasque pilier un terme de grandeur humaine, sur ledit théâtre estoit représentée la déesse *Pallas* selon la description des autheurs, *Mars* auprès, avoient pour suscription : *Cum Pallade Mauors :* une Dame les costoioit, celle dite Discipline militaire, laquelle recevoit des mains d'un, figurant son Alteze, le glaive de justice, aulong duquel estoit escrit : *In necem furentium militum;* un esquadron de soldats l'honoroient et disoient : *Tu magnus, tibi nos equum est parere.* Des vers faisoient bordure au théâtre, revestu de verd, haut et bas.

» Sur la fontaine du marché, ample et spatieuse, estoit un hourdement revestu aussy de verd par bas, sans toutesfois couvrir les canaulx, le dessus manifeste, sur lequel estoit assise la Déesse Mémoire en riche ornement, avoit près d'elle un grand pulpitre chargé de livres, entreautres un très-grand escrit sur la trenche *Heroum gesta.* Ladite Mémoire avoit un chapeau en guerlande que tenoit sur sa teste Victoire et Honneur, rangées avec les vertus guerrières, telles que : Vigilance, Labeur, Animosité, Expédition, Conseil, Occasion, et derière elles, plus apparente estoit *Fama*, my-blanches my-noires aisles, embouchant une trompete. Les vers apposez à laditte fontaine estoient :

Guidé du Roy divin, Albert dresse tes pas,
Va retrouver la paix au milieu des combas,
Et puis, tout rayonnant d'une heureuse victoire,
Puissions-nous ériger un autel à ta gloire!

» A l'issue du marché, estoit un arc triumphal pareil à l'autre.

» Quelque peu plus outre, sur un lieu bien éminent, estoit un aigle de forme et grandeur naturelle.

» Au loing de la rue iusques à l'hostel du Roy, estoient encor rangées à deux rangs deux compagnies bourgeoises.

» Au commencement de la rue dite la Cauchie, estoit un théâtre de structure dorique avec termes, revestu de drap rouge, sur lequel estoient les Nymphes haynnuyères, tristes et esplorées.

» Peu plus bas, estoit encore un grand théâtre revestu de drap

bleu dont les piliers portoient des lions, banderolles et blasons comme devant, avec aussy termes, iceluy chargé de filles représentant Foy, Justice, Paix.

» Auprès estoit la Nimphe Haynnau, partie richement ornée, partie deschirée et rompue[1].

» Sur le dernier théâtre, revestu de verd, assez près de l'hostel de son Alteze, estoit *Janus*.

» Son Alteze se rendit à l'hostel de Naast, maison Royalle, où l'attendoit encor le Magistrat, et après la révérence faicte, leur Pensionaire harangua itérativement S. A.

(Six pièces de vin furent ensuite offertes par la ville à l'archiduc.)

» Toutes ces choses se firent entre trois et cincq heures, estant le reste du jour employé en salves et parades des bourgeois armez comme prédit.

» La nuict fut esclairée de grand nombre de tonneaux poisseux et falots par les rangs et carrefours de la ville, avec grande allégresse et applaudissement du peuple et contentement des estrangers. »

Le lendemain, après avoir entendu la messe à l'église de Sainte-Waudru, S. A., suivie de sa cour, partit par la porte de Bertaimont. Depuis le pont des Cordeliers jusqu'à cette porte et hors de celle-ci jusqu'aux barrières, les compagnies bourgeoises étaient rangées. Le long de ce parcours, la décoration était fort belle. Sur l'un des théâtres, on avait fait figurer, en ce jour, l'Espérance, portant une ancre, et la nymphe Haynnau, placée auprès d'elle paraissait « plus claire et resplendissante que l'autre jour. » Après la révérence faite par le Magistrat, l'archiduc s'éloigna, « au bruit des salves et d'un très-grand tintamare sur les remparts, déclarans la joye et bon espoir conceus des valeurs de son Alteze sérénissime. »

[1] C'était, ainsi que l'indiquaient des inscriptions, une image de la triste situation du pays.



Le trépas de l'archevêque François Vander Burch, a Mons, le 23 mai 1644. — Parmi les prélats les plus distingués qui aient occupé le siége métropolitain de Cambrai, l'archevêque François Vander Burch peut être cité à juste titre. Son nom figure avec honneur entre ceux plus connus de d'Ailly et de Fénélon.

Né à Gand, le 26 juillet 1567, de Jean Vander Burch, gentilhomme de la chambre du Roi, président du conseil d'État et chef-président du conseil privé, et de Marguerite Camille de Diaceto, de l'illustre famille Florentine de ce nom, François Vander Burch embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, qu'il devait illustrer par une vie sans tache, par un dévouement à toute épreuve. Après avoir été pourvu de plusieurs charges aux évêchés de Liége et d'Arras, puis à l'archevêché de Malines, le digne prêtre résolut, à la mort de son père, de renoncer à toute dignité, et se démit de son emploi de doyen du chapitre et de vicaire-général de l'archevêché de Malines. Il ne conserva qu'un canonicat à notre église collégiale de Sainte-Waudru.

Plus tard, Vander Burch fut obligé de vaincre sa trop grande modestie et dut accepter le siége épiscopal de sa cité natale, qui lui était instamment offert par l'archiduc Albert, et que le Souverain-Pontife lui fit, en quelque sorte, un devoir d'accepter, dans l'intérêt de la religion. Le vénérable prélat avait ramené l'ordre dans les affaires de ce diocèse de Gand, où il était chéri de tous, lorsqu'il se vit forcé d'abandonner sa cité, au milieu des larmes de ses concitoyens, pour se rendre au palais archiépiscopal de Cambrai, devenu désormais le sien, et où il se fit également admirer par ses belles actions, par sa doctrine sage et paternelle, par sa charité inépuisable.

Après avoir donné à ses ouailles l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, le digne archevêque décéda à Mons, où il était venu faire une visite pastorale, le 23 mai 1644, âgé de 77 ans.

Nous avons trouvé dans le *mémorial* tenu par le prêtre distributeur du chapitre de Sainte-Waudru, la relation suivante des funérailles du prélat.

« Le 23e mai[1] 1644, trépassa en cette ville l'illustrissime archevecque et ducq de Cambray, messire François Vander Burch, environ les sept heures et demie du soir; et suivant la prière quy fut faicte à mesdemiselles par la maison mortuaire, qu'il plairoit à Leurs Seigneuries de faire sonner ainsi que l'on faisoit pour les chanoinesses trépassées, fut ordonné, environ les huict heures et demie, que l'on sonneroit, ainsi que l'on sonna, les deux grosses cloches l'espace d'une heure.

» Le 25, environ les 8 heures du matin, ainsi que la maison mortuaire avoit fait inviter, les Récollets, Escolliers, Capucins et Dominicains vinrent à l'église de Sainte-Waudru, et, les susdites deux grosses cloches sonnantes, ils sortirent tous, soubs la croix de ladite église, et allèrent en ordre à ladite maison mortuaire, quy estoit le logis Mr de Hyon proche du collége de Houdain, nepveu audit feu seigneur archevecque; suivans aussy les chanoines, vicaires, co-adjuteurs de Saint-Germain, qui s'estoient pareillement assemblés en ladite église comme suppots d'icelle. Les Minimes ne se trouvèrent à ladite église de Sainte-Waudru, ains à ladite maison mortuaire seullement, où convinrent aussy les clergez des aultres paroisses; et, comme ledit Archevecque avoit ordonné d'estre enterré en l'église des Pères Jésuites, en la chapelle de St-Ignace, le deuil partit de ladite maison mortuaire allant à ladite église des Jésuites en l'ordre comme s'ensuit :

» *Premiers*, marchoit le bastonier de Sainte-Waudru, et suivoit immédiatement la croix de ladite église Sainte-Waudru portée par un des coraulx, au milieu de deux portant chacun un chandelier sans chandeilles; après ladite croix, lesdits Pères Minimes suivoient en ordre, ayant aussi leur croix portée par un de ces religieux, immédiatement après celle de Sainte-Waudru (quoy qu'ils dussent marcher soubz la seulle croix de la mère-

[1] Quelques biographes ont écrit malencontreusement mars au lieu de mai. De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 281, ne commet pas cette erreur.

église, quy est celle de Sainte-Waudru, ainsy que firent les autres religieux, exceptez les Capucins qui ont acoustumé de porter la leur comme d'extraordinaire façon et par ainsy toujours tolérée); après suivoient les PP. Dominicains, et puis les Capucins, Récollets et Escolliers, chacun d'eulx en ordre et en son rang. Et après eulx, suivoient les enfans de l'escolle au surplis, avec leur maistre; puis les Jésuites, avec chacun une hache[1] de cire jaulne ardante. Puis le clergé des paroisses de la ville, chacun en son rang. Et, tout dernier, marchoit le collége des chanoisnes de Saint-Germain, leurs co-adjuteurs et vicaires précédans. Et puis, suivoit le corps dudit seigneur archevecque trépassé, porté par 8 pasteurs, sçavoir: de St-Germain, de St-Nicolas, de Bertemont, du Béguinage, de Ste-Élizabeth, de Hion, de Quarignon et de Frameries; et si avoit-il quatre abbez, lesquels tenoient les quatre cornettes du drap posé sur le cercueil, assçavoir: l'abbé de Bonne-Espérance, celuy d'Aulmont, de St-Fœuillan, et aussy de St-Denis lors esleu de St-Pierre à Gand, tous revestus de chappes noires. Et devant ledit cercueil, marchoit un co-adjuteur de St-Nicolas, nommé maître Aubert, portant la croix archiépiscopale, suivi du prêtre Vanderbecque portant la croche; et puis suivoient Mes[rs] Foulon et Cambier, chanoisnes de Cambray, (à entendre après le corps mort), iceux revestus aussi de chappes, et, après eulx, le prélat des Escolliers, marchant les parents en deuil, puis les ecclésiastiques ou prebtres séculiers y priez, aussy le corps du Magistrat, les enfans de l'escolle des pauvres. Et parmi lequel ordre, l'on alla droit à l'église des Jésuites, où le prélat de St-Ghislain chanta la messe, et fut faicte l'oraison funèbre; le tout achevé, l'on reconduit le deuil en la même sorte que l'on estoit venu, jusques ladite maison mortuaire, lesdits abbés et pasteurs reportant ledit drap. Et fut sonné à Ste-Waudru durant ledit convoi et retour, ladite maison

[1] *Hache*, cierge.

mortuaire aiant le tout païé, voire mesme la distribution qui fut de 24 patars aux chanoisnes et aux aultres 12 patars. »

Non-seulement la famille de l'archevêque voulut entièrement pourvoir aux frais des funérailles, mais, pleine de reconnaissance envers un membre qui l'avait tant illustrée, elle lui éleva un magnifique tombeau en marbre, dans l'église des Jésuites, en la chapelle de Saint-Ignace, où il avait été inhumé selon sa volonté. L'épitaphe qu'ils y avaient fait graver [1], contenait, d'une part, le résumé de la vie du respectable prélat et de l'autre, des éloges qui étaient la juste expression de ce que ressentaient pour lui ses contemporains.

Et cependant, tant est grande la vanité des choses humaines, les ossements de celui qui cultiva toute sa vie la bienfaisance envers ses semblables, ne furent pas même respectés. Transportés solennellement à Cambrai, lors de la démolition de l'église des Jésuites de Mons, en 1779, par ordre de l'archevêque de Fleury, les restes de Vander Burch furent déposés sous le maître-autel de la métropole, dans le caveau des archevêques, près de la cendre de Fénélon. Mais, en 1794, ce mausolée fut profané et les ossements de Vander Burch furent dispersés sur la voie publique!....[2]

---

[1] Elle a été publiée par De Boussu, dans son *Histoire de Mons*, p. 281.

[2] H. R. Duthilloeul. *Notice sur François Vander Burch, archevêque, duc de Cambrai, au 17e siècle*. Douai, 1837, in-4°. — Félix Stappaerts. *Vander Burch*, Belges illustres, t. iii, p. 230 à 234.

Le vin d'honneur. — Sous l'ancien régime, on présentait fréquemment le vin d'honneur, soit lorsqu'un grand personnage, laïc ou religieux, arrivait dans une ville, soit à l'occasion d'une solennité. Voici, suivant un document[1] qui nous est tombé sous la main, quelle était la règle établie à Mons, pour cet usage.

« Présens de vin.
» A un chevalier de l'ordre, xvj canes.
» A évesque, de mesme [2].
» A grand seigneur non chevalier, xij canes.
» A autres, x canes, à discrétion de Messrs.
» Au conseiller du conseil privé, x canes.
» Président, xij canes.
» Aux pères visiteurs ou provincial des cordeliers, capuchins ou jésuistes, iiij ou vj stiers.
» Aux comédies ou tragédies, selon l'ordre du conseil, iij stiers au plus.
» A la procession de Mons, cordeliers : iiij stiers; capuchins, ung stier. »

Le Pourceau de Saint-Antoine. — Au moyen-âge, les confréries de Saint-Antoine avaient le privilége de faire paître dans les villes un pourceau. A chaque porte où il se présentait, l'animal était nourri, par respect pour le nom qu'il portait. Les habitants du logis ne pouvaient, d'ailleurs, le repousser. Lorsque sa présence devenait incommode, on le faisait sortir en l'attirant sur la rue avec un morceau de pain.

[1] Manuscrit, N° 8,470 de la Bibliothèque publique de Mons, folio 86.

[2] « Le vje jullet 1618, Monsr le révérendissime de Tournay est arrivé en » ceste ville, et ayant examiné ce billet a esté résolu de luy présenter seu- » lement xij cannes, et que les mots *de mesme* s'entendent pour nostre » archevesque de Cambray. »

(*Note marginale du ms*).

Nous avons trouvé un souvenir de cet usage à Mons. C'est une requête présentée au magistrat de cette ville par la confrérie de Saint-Antoine, érigée dans l'église de Saint-Nicolas-en-Havré. Elle est conçue dans les termes suivants :

« Messieurs, Messieurs eschevins de la ville de Mons,

« Remonstrent humblement les maîtres et confrères de la chapelle de Sainct-Anthoine en l'église de Sainct-Nicolas à Mons, que voz seigneuries auroyent estez servies, en respect et mémoire dud. sainct Anthoine, de les authoriser, à leur requeste, de povoir mettre ung pourceau pour aller librement paistre par touttes les rues et carrefours de ceste ville, en luy appendant à son col, pour le recongnoistre, une clocette: estant iceluy pour cest effect appellé et intitulé vulgairement *le pourceau sainct Anthoine;* et come plusieures personnes, soub ce prétexte et manteau, inconsidérément et librement s'advancent de faire de mesme, mettant leurs pourceaux et les laissant aller paistre parmy les rues de ceste d^e ville, en attentant et directement contrevenant, en ce cas, à l'ordonnance de vosd. seigneuries, ce pourquoy ilz ont print recours à vosd. seigneuries, les suppliant estre servies interdire à touttes teles personnes que ce puissent estre, de mettre et laisser aller leurs pourceaux avecq semblable clocette parmy les rues de ceste ditte ville, à peine de saisissement et calenge d'iceulx par le premier de voz sergeans et d'amende à arbitrer par vosd. seigneuries. Quoy faisant, etc. »

Voici maintenant l'apostille :

« Du xxij juin 1648. — Messieurs eschevins de la ville de Mons ordonnent de lever tous les porcqs qu'ilz (*les sergents*) trouveront en lad. ville, rendant néantmoins cestuy appartenant à la chapelle icy mentionnée. »

(signé :) « De Hauchin, 1648. »

L'original de la pièce que nous venons de reproduire, repose dans la collection d'archives de notre Cercle archéologique.

Le Roi des ribauds, a Mons. — « Une sorte de magistrature burlesque avait été imposée, dans le moyen âge, à la prostitution, et le roi des ribauds n'eut pas échangé son sceptre égrillard pour une souveraineté plus morale. » C'est ainsi qu'un auteur définit en peu de mots les attributions du roi des ribauds. A

Mons, le bourreau lui-même exerçait cette basse souveraineté. Il existe aux Archives de l'État, en cette ville, un compte des biens laissés par maître Jehan Pasquier, décédé sans génération, roi des ribauds de la ville de Mons, le 14 octobre 1431, « en une maison gisant en le rue des Fillettes, desoubz le Mont du Parcq. » On y lit, au chapitre des dépenses, qu'il fut payé xij sols tournois à quatre hommes « pour leur salaire dudit Jehan Pasquier avoir portet en terre et de nuit, pour tant que point ne fu mis en terre sainte. »

LA COURONNE DORÉE, A MONS. — Tandis que l'immoralité était ainsi flétrie à Mons, la vertu y recevait de touchantes manifestations. « On avoit de coustume en ceste ville, dit Vinchant, de honorer les filles qui s'estoient bien comportées avant leur mariage, en leur faisant porter le premier jour de leurs nopces couronne dorée, embellie de perles précieuses, sur leur teste nue avec la chevelure pendante; et d'autant que les pauvres filles n'avoient le moyen de louer au jour de leurs nopces semblables couronnes, Jean Sourine donna à la Grande-Aumosne de la ville, en faveur des pauvres filles, une couronne dorée de laquelle lesdites pauvres en ont fait usance par bon espace de temps. Ladite couronne se voit encore de présent à la salle des surintendants de ladite aumosne. »

La Cour des Chênes, a Hornu. — Plus d'un doute a été émis, de nos jours, sur l'existence de la *Cour des Chênes*, à Hornu, où, selon nos anciens annalistes, les comtes de Hainaut rendirent la justice.

Divers articles des comptes de la *massarderie*[1] de la ville de Mons, des années 1338 à 1350, prouvent cependant la véracité de ce point historique, en même temps qu'ils font voir que les échevins de Mons étaient parfois appelés au conseil du comte de Hainaut.

Compte de 1338.

« Pour nos maistres[2], pour leurs despens fais as caisnes à Hornut, ù ils furent appelés mout quant messire li quens y eut son conseil, parmi le leuwier dou chevau de Fastret Despiennes . . . . . . 7 s. 7 d. »

Compte de 1340.

« Pour le chevau Thieri Cauvet allant au parlement as Caisnes à Hornut . . . . 3 s. »

« Pour j chevau seur coi Fastrés Despiennes fu as caisnes à Hornut . . . . 3 s. »

« Pour vin portet as kaisnes à Hornut par 2 fies . . . . 15 s. 1 d. »

Compte de 1346.

« Pour l'escot de chiau qui allèrent à Hornut et pour unes boutaille de vin . . . . 13 s. »

« A Thienon Spadegons, pour aller (en divers endroits) et pour une voie as kaisnes à Hornut . . . . 2 s. »

Compte de 1347.

« Payet à Fastret Despiennes, pour aller à Hornut . . . . . 2 s. »

Compte de 1350 (1er *semestre*).

« Pour un escot de nos maistres à le maison Gobiert Joye, au revenir des kaisnes à Hornut . . . . 37 s. »

« As frais de nos maistres as kaisnes à Hornut. . . . . 8 s. 8 d. »

Idem (2me *semestre*).

« Pour une voie as kaisnes à Hornut . . . . 3 s. »

« Pour 2 bouteilles de vin portées à no maistres as quesnes à Hornut. . . . . 4 s. 7 d. »

[1] *Massarderie*, masse des recettes de la ville. Le *massard* était donc le receveur général de la commune.

[2] Il s'agit des échevins de Mons.

COUR DES CHÊNES,

Après l'année 1350, on ne rencontre plus dans les comptes aucune mention de la *Cour des Chênes*, à Hornu. C'était probablement un enclos dans les champs, autour duquel étaient plantés des chênes. Ces chênes se voyaient encore en 1821, car M. Charlé de Tyberchamps qui écrivait à cette époque [1], dit : « A une lieue et demie de Sart-la-Bruyère, M. Toillier, mayeur du village d'Hornu, m'a fait voir la *Cour des Chênes*, où les comtes de Hainaut tenaient anciennement leur parquet et rendaient la justice au peuple. Ces chênes sont hauts et forts. »

Après avoir signalé l'existence de la cour d'Hornu, au milieu du XIVe siècle, nous devons ajouter une observation.

Les mentions qui font l'objet de cette note, révèlent que le comte de Hainaut tint son conseil ou parlement *as caisnes à Hornu*, en 1338, en 1340, en 1346, en 1347 et en 1350. Mais est-ce à dire qu'il ait constamment convoqué son conseil en cet endroit ? Nullement. A la même époque et antérieurement, on trouve que nos comtes réunirent leur conseil en plusieurs autres lieux du pays [2], et notamment à Mons (au château, au *moustier* de Sainte-Waudru et au *moustier* des Écoliers), à Valenciennes, à Binche et au Quesnoy.

Toutefois, c'était généralement au château de Mons, leur résidence ordinaire, qu'ils siégeaient au milieu de leurs conseillers. Dès le règne de Baudouin le Bâtisseur, ils y tenaient les plaids [3]. C'est là notamment qu'en l'an 1200, Baudouin VI, avant de partir pour la croisade, promulgua, de l'avis de ses conseillers et sous

[1] *Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique*, p. 34.

[2] « D'après la constitution de la cour, dit M. Pinchart, on reconnaîtra tout de suite que dans les premiers siècles elle ne pouvait avoir de siége fixe dans telle localité plutôt que dans telle autre, puisqu'il dépendait du comte de réunir un certain nombre de vassaux partout où il se trouvait, afin de décider avec eux les contestations qui étaient soumises à son jugement. » — *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, p. 3.

[3] Gislebberti *chronicon*, éd. Du Chasteler, p. 172. — Pinchart, ouv. cité, p. 3.

leur serment, les chartes qu'il avait fait rédiger d'après les anciennes coutumes du Hainaut[1].

Restes du Chateau de Mons[2]. — J'ai récemment visité, en compagnie de nos collègues, MM. Hachez, Pavot et Vandewiele, les restes de l'ancien château de Mons. Voici les notes que j'y ai tenues.

Les murs d'enceinte, construits en moëllons, existent encore dans presque toute leur ancienne étendue, mais il n'est resté debout que peu de bâtiments, lesquels ont été affectés, depuis 1824, à un hospice d'aliénés. Nous n'avons remarqué parmi ces bâtiments que la chapelle de l'ancienne conciergerie, qui fut construite en 1723[3]. Les édifices démolis étaient les plus curieux. Mais depuis longtemps ils menaçaient ruine, puisque, déjà en 1561, le grand bailli de Hainaut constatait leur état de délabrement[4], d'après un rapport que lui en avaient fait des maîtres maçons et charpentiers. L'emplacement qu'ils occupaient, a été converti en jardin potager.

[1] Les originaux de ces chartes reposent aujourd'hui au dépôt des archives de l'État, à Mons. — Leur texte a été publié plusieurs fois, et en dernier lieu, de la manière la plus correcte, par C. Wins, *Eloge de Baudouin de Constantinople* (Mons, 1856, in-12), p. 53.

[2] Rapport lu dans la séance anniversaire du Cercle archéologique, du 26 septembre 1858.

[3] Cette date résulte de la décision prise par le chapitre de Sainte-Waudru, le 4 août de ladite année, et dont voici le texte : « Ayant été représenté que la chapelle de la conciergerie du châtel à Mons est très-incommode aux prisonniers, et demandé d'en faire une autre, changeant de place, Mesdames chanoinesses, prenant égard à la faveur de la cause, l'ont permis gratuittement, sans conséquence. »

[4] A. Lacroix, Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut, p. 104. — H. Rousselle, *Notice sur les palais de justice, à Mons*, p. 13.

Inutile donc de chercher la grande salle où s'assemblait le conseil du souverain et la chapelle castrale de Saint-Calixte[1]. Il ne reste de tout cela qu'un monceau de ruines, parmi lesquelles nous avons vu un chapiteau roman, qui mériterait bien, à cause de sa provenance, d'avoir une place dans notre collection naissante d'antiquités provinciales.

Les souterrains ont ensuite attiré tout particulièrement notre attention. Ils se composent de trois grandes galeries, sont voûtés en plein-cintre et construits en grés, sauf une galerie dont la voûte a été refaite en briques[2].

De gros anneaux en fer sont suspendus aux voûtes, de distance en distance, et nous avons vu dans ces galeries trois lourdes

[1] Voir sur cette chapelle : F. Hachez, *Fêtes populaires à Mons* (Gand, 1848, in-8.°), la Saint-Calixte, pp. 21-23.

[2] Nous sommes heureux de pouvoir publier ici, à propos de ces souterrains, un rapport fait à la commission du musée de Mons, en 1844, par M. A. Le Tellier, membre honoraire du Cercle archéologique.

« Sans ajouter aucune foi à quelques traditions populaires d'après lesquelles d'anciens souterrains partant du château de Mons et de l'église de Sainte-Waudru, s'étendraient même au-delà de l'enceinte de la ville, on doit cependant remarquer qu'il n'a jamais été fait de fouilles ni de recherches pour savoir si ces traditions sont dénuées de tout fondement.

» Vers l'année 1811, le préfet du département de Jemmapes s'occupant de la translation des prisons, chargea le sieur Lefèvre, géomètre, de visiter le château, ses caves, et d'en lever le plan : ce qui eut lieu, mais en se bornant aux endroits accessibles.— On descendit dans un caveau, nommé communément *la cave de Sainte-Waudru*, par un escalier de 45 marches dont l'entrée était alors dans la cour de l'ancienne prison. Arrivé dans ce caveau, on trouva un deuxième escalier de 15 marches environ par lequel on descendit dans un souterrain de 47 mètres environ de longueur. Au midi se trouvait un mur de refend, qui a été percé alors par les ouvriers, et au-delà duquel était un caveau blanchi dans son pourtour, même sur la face intérieure du mur de refend qu'on avait percé. On ne vit aucune issue dans ce même caveau, cependant le blanchiment intérieur indiquait assez qu'il devait exister une communication quelconque. Mais le sieur Lefèvre qui fit cette remarque, n'avait pas mission d'aller plus avant.

» Peut-être qu'une exploration poursuivie avec intelligence dans les souterrains du château et de l'église de Ste-Waudru conduirait à quelque découverte utile ou curieuse. »

portes bardées de fer et percées d'étroites ouvertures grillées, par lesquelles on parlait et on introduisait les aliments et la boisson aux prisonniers. MM. Vandewiele et Pavot, après avoir examiné ces débris de l'époque féodale, ont exprimé le désir qu'ils soient aussi transportés au musée, à cause de leur forme antique.

Je signalerai, comme digne d'attirer l'attention, l'entrée principale du château, présentant une grand'porte de style ogival, surmontée d'une fenêtre grillée. On parvient à cette entrée par la rampe escarpée qui a conservé le nom vulgaire de *montagne du château.*

Le château a de plus une porte dérobée, ouverte dans une tourelle et donnant accès à la rue des Gades par une pente rapide.

Enfin, l'antique puits du château existe encore et donne toujours de l'eau en abondance. On le voit au milieu du terrain situé entre les bâtiments conservés et le beffroi (*tour du château*). Il est aussi ancien que le château lui-même : c'est ce puits dont le maire de Mons fournissait le seau, et le châtelain, la corde [1].

Sur la tête dite du Dragon, reposant a la bibliothèque publique de Mons. — A deux lieues de Mons, au village de Wasmes, existe une tradition sur un dragon qui aurait ravagé cette localité au XIIe siècle. Si elle est relatée par tous nos annalistes modernes, depuis Vinchant, elle n'est au contraire écrite dans aucun des chroniqueurs du temps, tels que Gislebert, Baudouin d'Avesnes et Jacques de Guise, et, selon toute apparence, elle a pour seule origine la réputation de bravoure que Gilles de Chin s'était acquise dans notre contrée par ses exploits en Terre-Sainte.

On trouve dans Gislebert, l'éloge de ce valeureux chevalier :

« Hic equidem Egidius de Cin, dùm vixit, omnium militum in hoc sæculo viventium probissimus in armis dictus est; qui in transmarinis

[1] Gisleberti *chronicon*, pp. 77-78.

partibus cum leone ferocissimo solus dimicans illum vicit et interfecit, non sagittâ vel arcu, sed scuto et lanceâ. Hic, ex parte uxoris suæ Damison de Cirviâ, ipsum castrum Cirviam possedit, et comitis Hanoniensis commilito fuit, et in quâdam guerrâ, quam cum duce Lovaniensi habebat comes namurcensis, ipse Egidius interfectus apud sanctum Gislenum sepultus fuit. (Ed. DU CHASTELER, p. 44). Comitis Balduini (*Baudouin IV*), Yolendis comitissæ filii, commilitones et consiliarii fuerunt viri probi et discreti, magnique nominis, scilicet Egidius de Cin . . . . » (*Ib.*, p. 58).

Tel est le témoignage de Gislebert sur notre héros, et il n'y est question que d'un seul combat contre un lion, tandis que d'après le roman de Gilles de Chin, écrit en vers au XIV[e] siècle par Gautier de Tournai[1] et traduit en prose au XV[e][2], ce brave aurait débarrassé la Palestine d'un lion, d'un géant et d'un serpent.

Sans chercher, ce qui serait peut-être impossible, à éclaircir laquelle des deux versions est la plus vraie, le lecteur voudra bien admettre avec nous que la victoire sur un animal féroce, n'importe lequel, a pu suffire pour rendre Gilles de Chin fort renommé.

Au surplus, la défaite d'un serpent, rapportée dans le roman, pourrait bien être admise. En effet, au moyen-âge, on désignait parfois le crocodile sous le nom de serpent; or, comme la tête qui repose à la bibliothèque publique, est celle d'un crocodile[3], elle pourrait bien avoir appartenu à l'animal tué par le sire de Chin.

Cette tête est indiquée dans un inventaire[4], dressé le 20 novembre 1409, des meubles de l'hôtel que le comte de Hainaut,

[1] Ce poème a été publié par la Commission royale d'histoire (DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, etc.*, t. VII).

[2] *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, publiée par la Société des Bibliophiles de Mons, avec une préface de M. R. Chalon. — Mons, 1837, in-8.°

[3] Henri Delmotte en a donné le dessin dans ses *Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin, et le dragon.* — Mons, 1825, in-8° (pl. II).

[4] *Livres rares de la trésorerie des chartes du Hainaut. Inventaire des meubles de l'hôtel de Guillaume IV, à Paris.* N° 12 des publications de la Société des Bibliophiles de Mons, p. 18.

Guillaume de Bavière, occupait à Paris, rue de Jouy : *une teste de serpent; laquelle teste est menée en Haynau de par mondit signeur.*

Transférée depuis dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, à Mons, elle fut, paraît-il, après la prise de cette ville par Louis XIV, en 1691, transportée à Lille, avec plusieurs titres de cette trésorerie, et, au dire des historiens qui rapportent cette particularité [1], on ne la réintégra dans ce dépôt qu'ensuite du traité conclu à Riswick, en 1699, et après qu'on lui eût enlevé un certain nombre de dents.

En 1757, les habitants de Wasmes adressèrent au gouvernement autrichien une requête pour obtenir la tête *du dragon*, à laquelle les bons villageois rattachent toujours une origine indigène. Mais, sur l'avis de l'avocat fiscal de S. M., elle ne leur fut pas accordée [2]. Elle fut conservée dans la trésorerie des chartes du Hainaut jusqu'à l'époque où le préfet du département de Jemmapes la fit déposer, en 1802, à la bibliothèque publique de Mons, où elle attire toujours l'attention des visiteurs [3].

[1] De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 41. — Hossart, *Hist. du Hainaut*, t. I, p. 254.

[2] *Livres rares*, etc., pp. 20-22.

[3] Voici l'accusé de réception donné par le bibliothécaire.

« Mons, le 25 thermidor, an X.

» Le bibliothécaire

» Au citoyen préfet du département de Jemmapes.

» Citoyen préfet!

» J'ai l'honneur de vous accuser la réception de la tête de crocodile, connue sous le nom de tête du Dragon, qui étoit déposée aux archives des ci-devant États de Hainau. Elle sera, suivant vos ordres, placée dans une salle de la bibliothèque, et exposée aux regards des curieux.

» J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

(Signé:) » P.-J. Delmotte. »

(*Orig. aux Archives de l'État, à Mons.*)

Anciens usages, fêtes et solennités, a Mons. — Ce que nos annalistes ont le plus négligé de faire connaître, ce sont les mœurs et les usages montois. Nous avons commencé, à mettre au jour des renseignements qui pourront quelque peu suppléer à cette lacune. Nous venons aujourd'hui continuer nos communications de cette espèce.

Usages liturgiques de l'église de Sainte-Waudru, aux fêtes de Pâques et de Pentecôte. — « A Jaspart Everart, paintre, pour avoir remis à point *Dieu sur l'ausne*, xxxvj l., et pour avoir painct ung drap noir derrière ledit Dieu sur l'ausne, et aussy avoir remis à point le chappeau de Joseph xij l. »

(Compte de la fabrique, pour 1545.)

Mention de la civière pour porter « Dieu et sen asne », à la procession, le jour de pâques fleuries.

(Compte des travaux, pour 1420-1421.)

« Pour dix-huit douzaines de ghastellez donnez et distribuez par mesdamoiselles (les chanoinesses) aux enffans de le grande escolle le jour du *blanc Jeudy* (jeudi saint) à iij d. pièce. . liv s.

» Pour seize cens de nieulles distribuées ledit jour à le scenne, ainsi qu'il est de coustume, à ij s. iij d. du cent. . . xxxvj s.

» Pour xij los de vin de Beaune heuz à icelle scenne, parmy l'envoi du vin begny, à x s. le lot . . . . vj l. »

« A Eustace de Hourges, pour gluis estendus au sépulcre, v s.; aux trois clerchons qui chantèrent *agios* le jour du grant vendredy, xviij d.; au prebtre qui fit le service ce jour, ij s.; aux diacke et soubz diacke, ij s.; aux prebtres qui chantèrent *popule*, ij s.; au prebtre qui mena la procession la veil et jour de grant pasques, ij s.; aux trois maries, ij s., et au pèlerin qui vint contre lesdites trois maries, v s. sont . . . . . xxj s. vj d.

» Pour unze paires de gans pour les dittes trois maries et ceulx

qui les acompaignièrent, avecq troix vielz blans de quoy elles offrirent . . . . xxxviij s. »

(Compte général du chapitre, pour 1530.)

« Au prêtre ayant mené la procession la veil de grandes pasques, ij s.; aux prêtres quy furent anges contre les trois maries, ij s.; aux diacre et soub-diacre; ij s.; au pèlerin quy vient contre lesdittes Maries, v s., et au sacerdotal faisant le service divin le jour de grandes pasques, ij s.; pour xiiij paires de gants, iij paires pour les iij maries à lx s., ix l.; et les aultres xj paires pour les officiers et pèlerin qui les accompagnèrent, à xviij s. le paire, ix l. xviijs. »

(Compte général du chapitre de Sainte-Waudru, pour 1607.)

« Pour une polie et une keville faite à le gayolle à coi on avalle les coulons le jour de le Pentecouste . . . . . vj den. »

(Compte des travaux de l'église de Sainte-Waudru, pour 1405-1406.)

« A Jehan Morial, marchant de bos, pour ij kaisnes contenans iiij kevirons, j quart mains, dont on fist aisselin pour refaire le loie de le fenestre dou chiel (*voûte*) de l'église, ù on jette les coulons et les fleurs le jour de le Pentecouste . . xlij sols vj d. »

(Idem, pour 1408-1409.)

« Au maistre de le grande escolle de Mons, pour avoir esté avecq ses enffans cueillir les fleurs au bois pour le jour de Penthecoustes, a esté payet . . . . x s.

» Pour huit coulons noirs y compris ung blan, gectez avec lesdittes fleurs. . . . . x s.

(Compte général du chapitre, pour 1530.)

« Pour un coulon blanc figurant le S[t] Esprit, compris le salaire du clercq d'avoir mis la caige où estoit ledit coulon, de tant que la cérémonie n'a esté faite en cette année 1691 . . . néant. »

(Compte général du chapitre, pour 1690-1691.)

Nous donnons ces articles à l'appui de ce que nous avons écrit sur les usages liturgiques du chapitre noble, dans notre *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru*, pp. 86-87.

Bénédiction de fruits. — « Pour deux cens de pommes achettez par Jehan Lescuyer, grant clercq, le jour saint Christophe, en ce compte, que lors on les begni, comme il est de coustume. . . . . xvj sols. »

(Compte général du chapitre de Sainte-Waudru, pour 1546-1547.)

» Le jour s[t] Sixte. — Bénédiction des roisins. On fait la bénédiction des roisins pareillement que des pommes le jour s[t] Jaq̄ et s[t] X̄pofle (Christophe). »

(Mémorial du prêtre-distributeur de Sainte-Waudru, 1[er] recueil.)

Mystères. — Nous avons peu de notes à ajouter à celles que nous avons précédemment mises au jour sur les mystères qui furent joués à Mons, au XV[e] et au XVI[e] siècle.

Les trois premiers jours de mai et pendant le mois de juin de l'année 1458, des compagnons qui avaient précédemment représenté la passion[1], jouèrent sur le grand marché *le Venganche Nostre-Seigneur.*

Le 2 septembre 1459, le jeu de madame sainte Barbe se fit sur le grand marché.

Fête des Fous. — Voici de nouvelles données sur cet usage à Mons, au XV[e] siècle. Les échevins accordaient, chaque année, *au pape des fols*, une indemnité, qui variait de 20 à 40 sols et plus, pour l'aider à soutenir ses dépenses lorsqu'il faisait *esbattement aval le ville*, avec ses gens, durant la fête de sa *pappalité.*

[1] Il existe aux archives communales de Mons, dix cahiers, contenant le *Mystère de la Passion*, en vers, divisé en huit journées; la première de celles-ci commence à la Création du monde, et la dernière se termine par l'Ascension du Christ.

Des personnages ecclésiastiques remplissaient ordinairement ce rôle. En 1462, c'était le curé de Saint-Nicolas-en-Havré; en 1463, maître Lion Wattier; en 1464, messire Jehan Meurisse; en 1466, maître Jehan le Béghin; en 1467, messire Jehan le Roy; en 1473, sire Pierre Boisteau, prêtre; en 1474, sire Jacques Galloix, aussi prêtre; en 1476, messire Jehan le Fèvre, prêtre-distributeur du chapitre de Sainte-Waudru.

Prince de la Jeunesse. — La jeunesse de Mons élisait un prince, qui la conduisait là où il y avait des divertissements. Ces joyeux compagnons n'admettaient parmi eux que des célibataires.

Prince de Plaisance. — Mons eut aussi son Prince de Plaisance. Nous le voyons assister, avec ses compagnons *estans à marier*, à une fête donnée à Tournai par son collègue de cette ville, en août 1460, et ils y firent plusieurs *esbattements.* A leur retour, le magistrat leur fit présent de 8 lots de vin de Rhin.

En 1469, Piérot Bricquet était *Princhе de Plaisanche* : il alla, au mois d'octobre de cette année, à Maubeuge, avec *pluiseurs et grant nombre de compaignons*, et à leur retour, il leur fut présenté, de la part du magistrat, 8 lots de vin de Biaune, achetés à l'*Estoille.*

Nous reproduisons ici une lettre d'invitation adressée à ses collègues des autres villes par le Prince de Plaisance de Valenciennes, en avril 1548[1]. Les pièces de ce genre ne sont pas communes et elles font apprécier le caractère des anciennes fêtes.

« Quintin Corret, Prince de Plaisance en la ville de Vallenchiennes, à tous papes, cardinaulx, évesques, prélatz, abbez, roix, princes, admiraulx, séneschaulx, capitaines, gardiens et demoiseaulx et cief de joyeuses compaignies, salut et amiable dilection. Comme par la grâce de Dieu, nostre créateur, nous auroit continuet la paix entre l'empereur nostre souverain seigneur et tous roix et princes Xpiens (chrétiens), avons emprins que pour entretenir les amitiez, comunications et conversations des manans et habitans des villes, bourgs et villaiges à nous prochaines et voisines,

[1] Elle a été transcrite par Jehan Cocqueau dans ses *Mémoires de la ville de Valenciennes*, t. III, fol. 172 v°. MS des Archives de l'État, à Mons.

et meismes pour resveiller toute amour et plaisance et nous récréer par ensemble, ce que de longtemps grandement désirions, nous avons, du consentement et licence de la Maté Impériale, avisé faire et continuer la très-cordialle et amoureuse princhipaulté de plaisance, dont la feste se tiendra audit Vallenchiennes, le dimenche treiziesme jour du mois de may prochain venant, en la forme et manière acoustumée. Et à laquelle feste le sabmedy, veille de nostreditte feste, chacune compaignie de dehors estant arrivé, sera tenu de faire ung présent de plaisance tel qu'il lui plaira et le présenter en la maison de la ville et baillier ung blason à l'ostel du prince, et le lendemain, jour de nostre feste, à la manière acoustumée, à l'après-souper et bancquet de nostreditte court, donnerons couronne et chapeaux d'argent de tel poix et valleur que l'on a accoustumé, aux compaignons réthoriciens estans de compaignie et soubz bannière, quy de bonne et léalle réthoricque auront faictz et composez de eulx-meisme en risme et meillieur dictiers que l'on dict à cincq coupeletz et l'envoy servans au refrain que par nostre herrault vous sera délivret, pour lesquelz ouvriers se reigler et conduire selon le contenu de ceste, lesquels ouvriers debveront présenter le sabmedy, veille de nostre feste, leurs pièches ès mains de nostre hérault à ce commis, en dedens la cloche de nœf heures du soir, sur paine d'estre privez de couronne et chapeaulx; aussy sera donné à la plus belle compaignie faisant son entrée en cesteditte ville ung joyau d'argent, et à la plus loingtaine aussy ung joyau d'argent: ce que vous signiffions par ces présentes, priant très-affectueusement, et pour l'entretènement d'amour fraternelle, que vous nous vœilliés visiter à nostreditte feste de plaisance et nous compaignier en la manière acoustumée, et nous, de nostre part avecq bon et cordial volloir, nous nous metterons en tous debvoirs à nous possible de vous recepvoir et festoier, comme en tel cas appertient. Toutes lesquelles choses dessusdites prometons entretenir et acomplir de point en point, retenant plain-povoir et auctorité que sy aucuns différentz sourdoient à raison des choses dessusdictes de apointer et traicter somièrement desditz différentz au los de messieurs prévost, jurez et eschevins de ladite ville de Vallenchiennes et de leur conseil, sans figure de procès, appel, ne élévation ne que aultres que eulx ayent ou prendent de ce la cognoissance. En tesmoing et approbation de vérité des choses dessusdites, nous avons ces présentes séellées du séel de nostre principaulté de plaisance. »

Prince de Bon-Vouloir. — Le 12 janvier 1483, les échevins de Mons donnèrent au *prince de Bon-Vouloir,* Simon Lestuveur, « veu les grans despens qu'il supportoit, en faisant de grans embattemens, à cause de la paix, » la somme de six livres. Le 14 de ce mois, Jehan Longhet, *amiral du prince,* en indemnité de la

dépense résultant de la *grant joyeusetet qu'il faisoit,* reçut la somme de 52 sols.

Compagnons de la rue d'Aubron. — On trouve parmi les résolutions du chapitre de Sainte-Waudru, les suivantes : 1° en date du pénultième août 1538 : « Et si fu accordé à ceulx de la rue Aubron, que, pour employer au jeu de palme, la somme de viij l. ; » 2° du 28 août 1549 : « Sour ce que les cappitaines et bourgois de la rue d'Aubron ont présenté requeste adfin que chappitre leur volzist donner quelque somme de deniers pour furnir à la despence de la banière, tamburs, fiffe et acoustremens de tamburins et autres, pour la venue du prinche d'Espagne : leur fu accordé xxiv l. »

« Aux compaignons de la rue d'Aubron, pour eulx récréer à la bienvenue du prince d'Espaigne en ceste ville de Mons, leur a esté ordonnet par chappitre, qui a esté satisfait à Franchois Robert, aparant par sa quittance, la somme de . . xxiiij l. »

(Compte général du chapitre de Sainte-Waudru, pour 1549-1550.)

Jeux de parture sur chars. — Ces jeux étaient fort en vogue en notre ville, au xve siècle. Ils consistaient, pensons-nous, à faire des tours et des grimaces sur des chars qui étaient menés parmi toute la ville.

Fous en office. — Le 7 juillet 1462, les échevins firent donner par le massard, 22 sols à un *contrefaisant le fol,* qui « disoit yestre au biaul fil Monsigneur de Croy; » en 1466, 10 sols à Colin de Mastaing, aussi contrefaisant le fol, pendant la fête de Toussaint.

Nous pouvons sans doute ranger dans la catégorie des fous en office, le *seigneur des Plattiaux,* qui reçut, 4 lots de vin, de la part du magistrat, le 2 août 1458.

Fête des ouvriers brasseurs. — Mentionnons ici que les varlets des cambiers[1] recevaient du magistrat, 20 sols, chaque année,

[1] *Cambier,* brasseur.

à l'époque des carnavals, lorsqu'ils « se mettoient ensamble pour faire leur raston, » et ce pour-boire leur était accordé, afin de les exciter à être plus diligents à amener l'eau, lorsqu'il y avait un incendie.

Banquet des ouvriers. — Chaque année, les échevins de Mons et le chapitre de Sainte-Waudru accordaient un subside aux ouvriers qu'ils employaient, à l'effet de les aider à acheter un mouton pour faire leur repas du jour de l'ascension.

Harengs frais. — Au XVe siècle, lors de l'arrivée des premiers harengs frais en ville, les échevins invitaient à dîner *aucuns* du conseil du prince et de la cité. C'était une occasion pour eux de se trouver réunis à table et de s'entretenir de la situation des affaires publiques. Ces occasions ne leur manquaient guère, à la vérité : car les comptes communaux constatent combien étaient fréquents les banquets donnés à la maison de la paix[1]. Les échevins assistaient aussi régulièrement, chaque année, aux dédicaces de l'abbaye du Val des Écoliers et du couvent des frères mineurs.

LE LUMEÇON, A MONS. — Nous ajouterons à la 6e note du § 3 de notre *Notice sur la Procession de Mons*, ce qui suit.

Le *lumeçon* est le dénouement du mystère de Saint-Georges : c'est le triomphe du Saint sur le dragon. Il est vraisemblable qu'au moyen âge, ce mystère se jouait, par intervalles, le long du parcours de la procession et que celle-ci se clôturait par la victoire de saint Georges. Ce qui corroborre cette supposition, c'est que l'on voit par les articles que nous avons insérés aux pages 94-96 du tome I des Annales du Cercle, que les représentations du

[1] La maison de la paix (hôtel de ville) avait son cuisinier (*keus*), sa vaisselle et sa cave au vin.

mystère dont il s'agit, faites à Mons, en août 1491 et aux fêtes de pentecôte 1534, durèrent, la première fois deux jours, et la seconde quatre.

Nous avons aussi établi, par ces articles, que la confrérie de Saint-Georges supportait seule les frais de ces représentations : ce qui rejette définitivement toutes les versions controuvées qui ont été émises par nos historiens sur le lumeçon, en dépit de la tradition locale qui est demeurée intacte.

Nous publions ici (surabondamment sans doute) comme pièce justificative, choisie entre une infinité d'autres du même genre, l'ordonnance de paiement suivante :

» Messieurs eschevins de la ville de Mons ont ordonné au capitaine Le Roy, *recepveur du bien de la capelle de Saint-Georges,* de payer à Anth^e^ Aubron, corbiller, la somme de vingt-quattre livres tournois, pour avoir fait ung dragon d'osière; *item,* cent-dix joh. pour de la toille qu'il avoit convenu avoir tant pour couvrir le dragon que pour les maronnes de cestuy quy le port; et rapportant ceste avecq quictance, luy sera évalué ès mises de son compte. Faict audit Mons, le 28e may xvj^c^ trente-deux.

» Par ordonn. J. Laurent. »

En présence de semblables preuves, toutes les conjectures émises sur l'identité de Gilles de Chin et de saint Georges [1], à propos du lumeçon, doivent être abandonnées.

PATRONS DES RUES DE MONS. — Voici la reproduction textuelle d'un document curieux des archives communales de Mons, qui nous a été communiqué par M. l'archiviste Lacroix, et qui porte pour titre : *Liste des saints et saintes et des rues* (XVIIe siècle).

[1] M. AD. MATHIEU, dans l'introduction de son poëme *le Lumeçon,* réédité dans ses œuvres en vers, t. I (*Juvenilia*), p. 230, a reproduit, en notes, tout ce qui a été écrit sur ce vieux thème.

Saint Jean. — Rue de Bertaimont, Grande Rue, la Chaussée, Grand-Marché[1].

Saint François. — Le Rivage, Béghinage, Cincq Visages, la Grosse-Pomme, Dames Oyseuses[2].

Saint Augustin. — Rue de Hauts Bois, la ruelle des Loups[3], le Cul du Sacq, les trois Chasses[4], la Guéritte[5].

Saint Ambroise. — Rue d'Havrez, rue Jean Renaux[6], Marché au Poisson[7], Coure du Miroire, Rue des Belneux[8].

Saint Sébastien. — Rue des Juifs, Croix Place, rue du nouveau Vers[9], Trou Oudart, rue des Blans Mouchons, rue de Dinand.

Saint Antoine. — Petit Marché, rue de la Couronne, rue de la Clée[10], Grande Triperie[11], Petite Triperie.

[1] *Grand Marché,* Grand'Place.

[2] La rue des Dames Oiseuses porte aujourd'hui le nom de rue de Notre-Dame Débonnaire.

[3] La ruelle des Loups est supprimée.

[4] Il s'agit, sans doute, des chasses d'Havré, appelées : ruelles Rachot, Spira et Montignies.

[5] Sous ce nom, on entendait les environs de la porte de la Guérite ou porte d'eau et antérieurement *Guérite Thupin* ou *Tupinelle*, près de laquelle était la *maison de Londres.*

[6] C'était la rue actuellement nommée de la Biche.

[7] Aujourd'hui marché à la volaille.

[8] A propos de cette rue, qui s'appela aussi rue Rivart, nous rapporterons la résolution du conseil de ville du 24 octobre 1579 : « Le maître et serviteurs des *Belleneux* de ceste ville, ont requis d'avoir rehaulche de leur gaige d'un gros par jour. — Conclud leur donner rehaulche d'un gros par jour et pour ung an seullement, à commencer dès le jour sainct Remy dernier. »

[9] Cette rue était, pensons-nous, celle qui porte le nom de rue du Cerf-Volant.

[10] Une résolution du conseil de ville, en date du 26 juillet 1577, est relative au percement de cette rue. — « Pour ce qu'il estoit nécessaire ouvrer à la maison du Chaudron, en la rue de Havrech appertenant à la ville, fut demandé sy l'on adviseroit de faire la *rue de la Clef*, affin de prendre ce quy dvyroit dudit Chaudron, pour du surplus en faire proffit. — Conclud, quant à présent, de prendre à suspenser. »

[11] La partie haute de cette rue a pris le nom de rue de la Coupe.

Saint Adrien. — Rue de Passages, rue Mont-Escouvet, rue de Grousseliers.

Saint Philippe. — Grande Guerlande, Petite Guerlande, rue de Liége, rue Sans Coron.

Notre-Dame. — Rue Notre-Dame[1], rue Noble, la Petite Boucherie, rue Sanson, rue de Nate.

Saint Roch. — Rue de Nimy, rue de la Tilleries, rue Sans Raison, Cour du Noir Levrier, rue des Fossez.

Saint Piere. — La place Saint Jean[2], rue du Grand Cerf, rue de Quatre fils Aimont, rue des Marcottes, rue des Estampes, rue Neuve.

Saint Germain. — Rue du Parcq, rue des Indens, rue des Telliers, rue des Compaignions, rue des Gailliés.

Saint Thomas Dacquain. — Borgne Agasse, Galiarmont, rue des Quiévrois, rue d'Enghien.

Notre-Dame de Douleur. — Rue de Nimys, la chasse du Grand Jour, Trou Boudain, rue de la Tillerie, rue de Gaillier.

Notre-Dame de Bénédiction. — Rue des Haut Bois, la ruelle des Loups, le Cul du Sacq, les trois Chasses, la Guéritte.

Sainte Margueritte. — Rue de Bertaimont, rue des Blancs Mouchons, Grande Rue, la Chaussée, Grand Marché.

Sainte Barbe. — Rue des Passages, Mont Escouvez, rue des Grousseliers, rue Verde.

Sainte Catherinne. — La place Saint Jean, rue des Marcottes, rue des Estampes, rue du Blanc Cerf, rue de Quatre fils Aimont.

[1] C'était l'ancien nom de la rue des Fripiers (*vieswariers*). Nous en avons la preuve dans des chassereaux où l'on cite la cour du *Dromadaire* comme située à front de la rue de Notre-Damo. Or, cette cour est à front de la rue des Fripiers. Nous trouvons aussi : « coin de la Chaussée et de la rue de N.-D. » Nous savons encore que Jean De Thuin devait une rente au chapitre de Sainte-Waudru sur une maison sise au coin de la rue de Notre-Dame et de la rue de la Grande-Tripperie. Tout cela prouve complètement notre énoncé. Plus tard, le nom de rue de Notre-Dame devint celui de la rue Noble, qui s'appela aussi rue des Mols Fromages, et, selon Vinchant, rue aux *Rattes* (rats).

[2] Devenue le Parc.

Sainte Vénérande. — Rue Notre-Dame, rue Samson, rue des Viesiers, rue des Juifs, le Trou Oudart.

Sainte Jeanne. — Rue du Parcq, rue des Indes, rue des Telliers, rue des Compagnons, rue d'Indiens.

Sainte Anne. — Le Rivage, rue Cincq Visages, Béguinage, rue de la Grosse Pomme, rue des Dames Oyseuses, rue de la Potrie, rue des Clercqs.

Sainte Agnesse. — Rue de Nimys, rue Sans Raison, Coure du Noire Levrier, rue des Fossez.

Sainte Waudru. — La Grande Guerlante, Petite Guerlante, rue de Liége, rue Sans Coron, rue de Dinant.

Sainte Elisabethe. — Rue d'Avrez, rue Jean Renaux, Marché au Poisson, Coure du Miroir, rue des Belneux.

Sainte Marie Magdelaine. — Grande Triperie, Petite Triperie, Petit Marché, rue de la Couronne, rue de la Clef.

On comprend qu'à une époque où tout dans notre ville avait pour centre commun la religion, ses divers quartiers fussent mis sous la protection d'un saint et d'une sainte.

Aujourd'hui encore, on voit dans les rues de Mons de nombreuses niches contenant des madones [1].

[1] Nous avons recueilli les noms sous lesquels sont connues celles de ces statues que l'on rencontre encore dans plusieurs de nos rues. Les voici : Notre-Dame des Sept-Douleurs, 1734 (rue de la Couronne, n° 5); N.-D. de Cambron (rue à Degrés, n° 2); N.-D. de Bon-Vouloir (rue des Fripiers, n° 33, rue Notre-Dame, n° 52); N.-D de Bon-Secours (Grand Béguinage, contre la muraille de l'ancienne cure, rue de la Halle, n° 4, rue Sans Corron, n° 1, rue de Dinant, contre la maison à l'angle de la rue des Capucins, n° 15, rue des Marcottes, entre les maisons n°s 5 et 7, rue Notre-Dame, n° 9, rue des Chartriers, n° 19, ruelle des Pécheurs, n° 10, et rue des Gailliers, vis-à-vis de la maison n° 5); N.-D. du Refuge (rue de la Petite-Triperie, n° 21); N.-D. de Bons Conseils (rue des Gades, n° 2); N.-D. de Conservation (rue Cronque, n° 15); N.-D. de Mont-Carmel (ruelle Rachot, n° 5); N.-D. de Tongres (rue du Parc, n° 27, rue des Groseillers, n° 42, rue des Blancs-Mouchons, n° 8); N.-D. de Grâce (rue de Cantimpret, n° 5, rue des Ursulines, n° 17, rue d'Havré, n° 138); N.-D. Débonnaire (rue de ce nom, n° 19); N.-D. des Anges (rue de Gaillardmont, n° 7); N.-D. du Mont-Serrat (rue de Notre-Dame, n° 28, rue des Epingliers, contre

Durant les octaves de l'Assomption et de la Nativité, ces niches sont décorées et protégées par une tente en toile. Le soir, on allume autour de l'image de la Vierge une profusion de chandelles, et l'on chante dans une chambre voisine les litanies et des hymnes en l'honneur de Marie. L'archevêque de Cambrai voulut abolir cet usage, par une ordonnance du 23 avril 1739[1]; mais il ne put y parvenir. L'ancienne dévotion dont il s'agit, s'est perpétuée jusqu'à présent. C'est, avec les ronds de Saint-Jean et de Saint-Pierre[2], un dernier souvenir de ces réunions de *voisinages* ou *ruages*, qui avaient leurs fêtes et leurs amusements particuliers.

la maison n° 37 de la rue du Haut-Bois). On trouve aussi les statues de sainte Anne et de sainte Marguerite dans les rues de Saint-Paul, n° 6, et Derrière-la-Halle, n° 14, respectivement; enfin, celle de Jésus flagellé, au bas de la rue des Compagnons, à l'angle de la maison n° 23.

[1] Voici cette ordonnance. « Charles, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, archevêque duc de Cambray, etc. Aux fidèles de notre diocèse et particulièrement de la ville de Mons, salut et bénédiction. Nous voïons avec joie et nous ne pouvons que louer la dévotion particulière que vous témoignez envers la Mère de Dieu, Mère de Grâce et de Miséricorde, par l'intercession de laquelle nous recevons de Jésus-Christ son Fils des secours d'autant plus abondans que nous portons plus d'honneur à la Mère. Nous n'avons garde de condamner les prières qu'on lui adresse, et nous exhortons au contraire tous les peuples à les redoubler et à ranimer leur ferveur dans l'exercice de son culte; mais nous ne pouvons approuver que l'on lui rend ces devoirs à des heures indues et dans un tems qui pourroit favoriser le libertinage et dérober à la vigilance des péres et mères et autres supérieurs l'attention qu'ils doivent à leurs enfans, pupilles et domestiques, outre que les dévotions nocturnes sont toujours dangereuses et très-souvent occasionnent des scandales.

» A ces causes, Nous défendons ces assemblées nocturnes et ces prières faites en public, hors des églises après le soleil couché, exhortant tous et chacun des fidèles à prier la très-sainte Vierge en tems et lieu et à la glorifier en imitant ses vertus et principalement son amour pour la retraite et la solitude, exhortans aussi un chacun d'en avoir les images et de les honorer avec dévotion et zéle, mais réglé par la sagesse, persuadez que l'on ne peut témoigner trop d'attachement pour la gloire de notre puissante protectrice auprès de Jésus-Christ son Fils. »

[2] Voir F. Hachez, *Notice sur les rhétoriciens de Mons,* p. 21.

VIEILLES ENSEIGNES, A MONS. — Les enseignes d'autrefois étaient, en quelque sorte, des noms propres donnés aux maisons.

Les dénominations religieuses étaient souvent préférées pour les auberges, destinées spécialement aux pèlerins (hôtelleries de *Ste-Barbe,* au faubourg d'Havré, *de l'Ange*, rue de la Chaussée, n° 78, *de l'Ange Raphaël,* rue des Juifs, n° 4, etc.) Les demeures des ecclésiastiques portaient assez généralement des noms de saints[1]. Beaucoup de bourgeois s'estimaient également heureux d'habiter une maison sous le patronage d'un saint ou d'une sainte. Les marchands et les artisans prenaient ordinairement pour enseignes, des allégories, des attributs de leur négoce, de leur métier. Les végétaux, les animaux, les astres, les noms de localités, de professions, d'ustensiles, de meubles, de vêtements fournissaient, comme de nos jours, matière à des enseignes. Les sujets fantastiques, les calembourgs, les bons mots, les allusions excitant tout naturellement l'attention, les marchands ne manquaient pas d'y avoir recours pour le choix d'une enseigne, et cherchaient à acquérir la vogue de cette manière, en dépit du proverbe : *A bon vin, pas d'enseigne.* Enfin, on emprunta aussi des dénominations historiques; mais elles furent rares à Mons.

Les vieilles enseignes étaient généralement sculptées en pierre dans les façades des maisons. Cependant, il y en avait en bois ou en métal, que l'on pouvait transporter d'un endroit de la ville à l'autre. Ces dernières enseignes n'ayant pas la fixité des premières, il n'y a guère que celles-ci, véritables notabilités du genre, qui aient survécu en partie aux nombreux bouleversements qu'ont amenés les démolitions et surtout les reconstructions des vitrines de bon nombre de maisons de commerce.

Actuellement, on ne trouve dans notre ville que peu d'an-

[1] F. HACHEZ, *Mémoire sur la paroisse et l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons,* p. 7. — Nous avons vu dans l'ancien presbytère de la paroisse de Saint-Germain (rue des Sarts, n° 6), la statue, de bois, de ce patron. — Dans les béguinages, les habitations des béguines portaient aussi les noms de saints personnages.

ciennes enseignes. En revanche, on en fait chaque jour de nouvelles, qui finiront peut-être par avoir la popularité des autres. Voici l'indication de celles d'entre ces dernières qui existent encore :

Au saint nom de Jésus (monogramme JHS, en lettres d'or, sur plaque de tôle, rue d'Enghien, n° 6).

Au château d'Enghien (inscription en lettres d'or sur une plaque de pierre, dans la façade de la maison n° 5 de cette rue).

A la Grappe de Raisin (ancien estaminet au vin). — (Ornement au balcon, rue des Clercs, n° 2).

Au Blanc Levrier (sculpture de pierre dans la façade de la maison n° 36 de la Grand'Place).

A la Coupe d'or (ciboire sculpté et doré, sur la façade de la maison n° 17 de la rue de la Coupe).

A saint Antoine (ce saint ermite, gravé sur une pierre de la façade de la maison n° 35 de ladite rue).

Au Lion rouge (sculpture, maison n° 20, ibidem).

A la Jambe de fer (sculpture, ibidem, n° 46).

A la Tête St-Jean (sculpture de pierre, rue de la Clef, n° 9).

A la Faulx d'or (enseigne volante, idem, n° 33).

Au grand Laboureur (inscription gravée sur la façade, rue de la Clef, n° 30).

Au Compas d'or (peinture dorée sur bois, rue du Haut-Bois, n° 12).

Au Pistolet d'or (sculpture de pierre, avec la date de 1711, ibidem, n° 35).

A l'Ecaille d'or (idem, ibidem, n° 24).

Au Cornet d'or (idem, ibidem, n° 64).

A la Paile d'or (idem, rue d'Havré, n° 72).

Aux Quatre Seaux (4 seaux de fer blanc, ibidem, n° 130).

Aux Trois Maillets d'or (sculpture de pierre, dorée, ibidem, n° 129).

Au Mousqueton d'or (idem, ibidem, n° 126).

Au Corbeau (auberge). — (Idem, ibidem, n° 108).

Au Peigne d'argent (idem, ibidem, n° 62).

Aux Lunettes d'or (idem, ibidem, nº 52).

Au Renard (idem, ibidem, nº 55).

A la Clef d'or (sculpture dorée, avec le millésime MDCCXIII, ibidem, nº 46).

A la Tête d'or (sculpture dorée, ibidem, nº 15).

A la Tasche d'argent (sculpture représentant un sac à ouvrage, ibidem, nº 50).

A la Balance d'or, 1768 (sculpture, ibidem, nº 58).

Au Miroir d'argent (idem, ibidem, nº 37).

Au Lion d'or (idem, ibidem, nº 44).

A la Branche d'or (idem, ibidem, nº 126).

A la Couronne impériale (hôtel). — (Grand'Place, nº 24).

Au gros Visage (sculpture de pierre, avec le millésime 1789, rue du Miroir, nº 10).

A la Couple de Bécasses (auberge). — (Enseigne de bois, rue de la Peine-Perdue, nº 16).

Au Jambon de Bois, on loge à pied (auberge). — (Enseigne de bois, rue des Épingliers, nº 12).

Au Pilon d'or (sculpture dorée, rue de Nimy, nº 1).

A la Poire d'or (idem, ibidem, nº 3).

A l'Oranger (idem, ibidem, nº 7).

Au Paradis (inscription en lettres d'or sur la façade, ibidem, nº 23).

Au Grand Turc (simple dénomination, ibidem, nº 58).

Au Trois Herrent[1], 1723 (sculpture de pierre, ibidem, nº 75).

La Clef Rouge (idem, ibidem, nº 98).

Aux Trois Verds Chapeaux (idem, ibidem, nº 104).

Au Singe d'or (singe doré au balcon, ibidem, nº 42).

Au Petit Saint-Pierre (enseigne volante, peinte, rue de Nimy, nº 91).

Aux Trois Brouettes (sculpture de pierre, dorée, ib., nº 72).

Le Château de le Marcotte (sic) 1689 (sculpture de pierre, représentant trois belettes, rue des Marcottes, nº 31).

[1] Harengs.

A la Dogres (inscription, avec le millésime 1735, rue du Parc, nº 42).

Au Moriane (sculpture de pierre, peinte, à la façade de la maison nº 12, rue de la Chaussée).

A l'Espérance (simple dénomination, même rue, nº 29).

A Saint Louis, on vend de beaux draps (inscription en lettres d'or, gravée sur une pierre de la façade, ibidem, nº 37).

A Sainte-Waudru (peinture sur bois, rue des Fripiers, nº 18).

A la ville d'Avesnes (sculpture de pierre, peinte, portant la date 1724, Grand'Rue, nº 70).

Au saint nom de Jésus (monogramme JHS sculpté sur la façade, ibidem, nº 104).

Au Paon d'or (auberge). — (Peinture dorée sur bois, rue de Bertaimont, nº 35).

A la ville de Dinant, brasserie. 1743. (Sculpture de pierre, représentant une forteresse, rue de Dinant, nº 30).

Aux Trois Coulons (estaminet). — (Peinture sur bois représentant trois colombes, rue du Béguinage, nº 22).

On remarque encore au-dessus de la maison dite *A la Mon tagne* (rue de la Poterie, nº 2), une grande et magnifique rose, sculptée en pierre.

Nous avons aussi vu, placée dans une muraille de la cour de la maison nº 9, rue de Nimy, une ancienne enseigne, qui était celle d'une maison de la rue d'Havré, représentant une ville fortifiée, sculptée en pierre et portant au bas : LA V-L DE IERUSALEM.

Nous citerons pour mémoire les enseignes qui ont disparu depuis quelques années.

Au Fort Touquet [1], enseigne d'un vieil estaminet, qui était situé au coin de la ruelle de l'Atre et de la rue du Mont-Escouvet (maison portant actuellement le nº 24).

[1] *Touquet*, coin.

A la Crosse. — (Rue des Clercs, n° 27[1]).

Aux Cinq Vertus (sculpture, rue des Cinq-Visages, n° 3).

A l'Aigle d'or (hôtel[2]). — (Double aigle doré au balcon, Grand'Place, n° 4).

Au Durmené (estaminet). — (Grand'Place, n° 8).

Au Dragon (sculpture de pierre[3], peinte, rue de Nimy, n° 62).

A la Chaine d'or (ibidem, n° 90).

Au Saumon (auberge). — (Ibidem, n° 43).

A l'Étoile Rouge (ibidem, maison incorporée dans celle por tant le n° 43).

Au Dauphin (auberge). — (Ibidem, n° 65).

A l'Ours (auberge). — (Sculpture de pierre[4], peinte, portant le millésime 1766, rue du Parc, n° 17).

A la Femme Sauvage (auberge). -- (Rue du Parc, n° 8).

Au Rosier (estaminet). — (Rue Cronque, n° 3).

Au Patacon (rue de la Clef, n° 16).

Au Chapeau Blanc (ibidem, n° 1).

Au Faisan (auberge). — (Rue de la Halle, n° 4).

Aux Trois Boraines[5] (rue de la Chaussée, n° 25).

Au duc de Lorraine (peinture sur bois, rue des Fripiers, n° 7).

Au Haume (sculpture de pierre[6], Grand'Rue, n° 52).

A la Petite Nef (ibidem, n° 63).

A la Licorne (auberge). — (Rue de Bertaimont, n° 31).

[1] Cette maison fut autrefois la halle aux pelleteries (voir notre *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*, p. 97).

[2] Cet hôtel a pris la dénomination de *Royal*.

[3] Cette sculpture a été conservée par le propriétaire de cette maison.

[4] Cette sculpture a été scellée au-dessus de la porte intérieure de la cour de cette habitation.

[5] Voir à propos de cette enseigne : R. Chalon, *Recherches sur les éditions du Nouveau Testament de Mons*, p. 9, note.

[6] Cette sculpture se trouve à l'intérieur de cette maison. — Henri Delmotte a malencontreusement confondu cette enseigne avec celle de la *Noire Teste* que nous citons plus loin (Grand'Rue), dans sa *Notice sur Roland Delattre*, p. 15.

Enfin, nous donnerons les noms d'anciennes enseignes disparues depuis longtemps, ou qui, pour un bon nombre, se trouvent cachées, soit derrière des boiseries modernes, soit sous le plâtre, et dont l'emplacement ne nous est pas bien connu. Nous les avons rangées suivant les rues où elles se trouvent mentionnées dans certains documents anciens.

Grand'Place. — A la Roue d'or, Au Château d'or, Au Fusil d'or, A la Toison d'or, Au Mortier d'or, A la Croix d'argent, Aux Vieux Amis, A l'Ane barré, Au Prince d'Arenberg, Au Dauphin d'argent, A l'Homme d'arme, Au Lion Verd, A l'Impératrice, Au Cerf.

Rue de Nimy. — A la Chaîne d'argent, Au Joli Cœur, Au prince d'Orange, Au Levrier noir[1], Au Petit Bruxelles, Au Petit Anvers, A la Rose, Au Mont Parnasse, Au Turc, A la Chasse Royale, Au Postillon, Au Cheval blanc, Au Gros Chapelet, Au prince de Condé, Au Grand Boulevard, Au Grand St Pierre, A St Pierre, A la Pomme de Grenade, Aux quatre fils Aymon (à l'angle de la rue de ce nom), Aux Trois Amis, Au Noir Tasseau, Au Grand Paradis, Au Petit Paradis, Au Cardinal, A la maison à Boulle, Aux Trois Rois, Au Petit Milan, Au nom de Jésus, Au Prince Cardinal, A Ste Christine, A St Jean-Décollé, A Ste Anne, A St Jacques, A St Augustin, Au Flacon d'or.

Rue du Miroir. — Au Puits d'argent, Au Dauphin d'or, Au nom de Jésus, A l'Aigle d'or, A la Pucelle d'Orléans, Au Grand Miroir, Au Petit Miroir.

Marché au Poisson (aujourd'hui à la Volaille). — Au Noyau d'or. — *Rue de la Raquette.* — A la Raquette d'argent. — *Rue des Fossés.* — A l'École. — *Rue Neuve.* — A la Cantine. (Cette maison a été incorporée au théâtre.) — *Rue Verte.* — A l'Ancre d'or. — *Rue Sans-Raison.* — A Bernabas. — *Rue des Passages.* — A St Pierre.

[1] On trouve indiqué dans le compte rendu, en 1610, au chapitre de Sainte-Waudru par Michel Amand, maïeur de ce chapitre : « Maison et hostellerie du *Levrier Noir*, à front la rue de Nimy. »

Rue du Mont-Escouvet. — Au Mont St Adrien.

Rue des Groseillers. — Au Chapeau rouge, A la Tour Blanche.

Rue de la Biche. — A la Biche.

Rue d'Havré. — Au Chasseur royal, Au Perroquet couronné, A St Martin, A l'Empereur, A St Nicolas, A l'Hôtellerie, Aux Paternottes, A Ste Thérèse, Au Prince de Roche, Au Dur Mené, A la Truye qui file, A l'Estocade, A l'Épée d'arme, Au Soleil, Au St Esprit, A St Antoine, Aux Trois Couronnes, Au Pot d'étain, A l'Aigle Rouge, Au Vit Cocq, Au Chapeau d'argent, Au Coq chantant, Au Moulinet, A la Bourse vide, Au Chapeau de fer, A la Catoire d'argent, Au Veau d'Or, Au Chaudron d'or, Au Puits d'or, A la Faux d'or, Au Pourcelet d'or, A la Bourse d'or, A la Haise d'or, Au Bourlet d'or, A la Croix d'or, A la Plume d'or, Au Canon d'or, A la Potence d'or, Au Moulin d'or, A l'Aulne d'or.

Rue de la Clef. — Au Peigne d'or, A la Lunette d'or, Au Citron d'or, Au Cornet d'or, A la Clef, A la Chasuble, Aux sept frères, A St Adrien, Au Heaume [1], A la Botte Romaine, Aux Trois Couronnes, A St Jean-Baptiste, A l'Écu d'argent, Au Petit Laboureur, A la Sculture ferée, A la Sirène de mer, Au Double Ducat, A St George.

Cul du Sac. — A St George, A St Martin, Au Cheval blanc, Au Bocquet d'or.

Rue St Paul. — A la Bergère.

Rues du Haut-Bois et de la Halle. — Au Chat, A l'Empereur, Au Loup, Au Petit Loup, Au Vieux Loup, Au Soleil d'or, A la Ville de Huy, Au Chaud Caillou, A St Denis, au Lièvre courant, A Ste Barbe, Au Chapon de Bruges, A la Brique jaune, A la Bonne Espérance, Au Grand Faisan, A l'Écu rouge, A la Doloire (outil de tonnelier).

Rue de la Peine-Perdue. — A la Peine perdue : enseigne qui représentait un barbier savonnant un nègre et s'efforçant de le blanchir.

[1] Cette sculpture se trouve à présent dans le jardin de M. A. Lacroix.

Marché au Compenage (aujourd'hui Petit Marché). — Au Grand Chat, A la Reine d'Espagne, Aux trois Étoiles, Au Tambour Royal, Aux deux Chats, Aux trois Ciseaux, Au Coq chantant, Au Coquelet, Au Verd Maillet, Aux trois Carabines, A la Tour Jolie.

Rue de la Coupe. — Au Cardinal, Au Comte de Bucquoy, Au Pélican, A la Grande Écritoire, A la Fontaine d'or, Au Timbal royal, A la ville de Rome, A St Dominique.

Rue de la Couronne. — Au Colombier, Au Dragon d'argent, Au Mouton blanc.

Rue de la Grande Triperie. — A la Rouge Cravatte, Au Balcon, A l'Aigle noir. — *Rue de la Petite Triperie.* — Au Refuge de Bélian, A la Brique jaune, A l'Éléphant.

Rue des Fripiers. — Au Dromadaire, Au Figuier.

Rue de Notre-Dame. — Au Petit Namur, Aux trois Borins, Au Chapeau d'or, Au Rouge Cœur, A la Bouteille d'or, Aux trois Moulins, Au trois Chats, Au Fer de Charrue, Au Gril d'or, Au Petit Maubeuge, Au Perroquet vert.

Croix-Place. — A la Corne de bœuf.

Rue des Juifs. — Au gras Bœuf, Au Mouton noir, A la Bonne Moutarde, Au Lettrier.

Rue de Bertaimont. — Aux trois Gobelets, Au Blan Gant, A la Moule d'or, Au Mouton rouge, A St Pierre, A la Croix Rouge, Au Violon d'or. — Au Tour à la Mode, guinguette hors la porte de Bertaimont.

Trou Oudart. — Au Cœur sur l'eau [1].

Grand'Rue. — Au Laurier, Au Porc d'or, A St Claude, A l'Écu d'Artois, A la Charrue d'or, Au Cerf, A la Cuve d'or, A la Botte d'or, A la Tortue d'or, A la Noire Teste, Au Pied blanc, Au Point d'or, A la Garde de Dieu, A N.-D. de Fineterre, A la Tête de Bœuf, A Namur, A la Petite Cuve d'or, Au Cerf rouge, Aux trois Couronnes.

[1] La maison qui portait cette désignation, tenait, suivant le compte de Michel Amand « d'un costé à l'abruvoir des chevaulx au pont à Trouille, d'autre à l'héritage nommé Paradis, et de derrière à la rivière de Trouille. » Son nom lui avait donc été bien donné.

Rue de la Guirlande. — Au Cœur Joyeux, A la Dame de Compagnie, Au Hostier d'or, A St Christophe, A l'Épée d'arme, Au Damier, A la Victoire, A la Ville de St-Ghislain.

Rue des Orphelins. — A St Arnould.

Rue de Liége. — Au Verd Bocquet, Curie Ste Anne.

Rue du Cerf Volant. — A St Louis.

Rue des Blancs Mouchons. — Au Pont de pierre.

Rue de Cantimpret. — Aux trois Boulets, A Ste Marguerite, Au Boulduc.

Béguinage. — A la Paix de Cœur [1].

Rivage. — A la Tête d'or, A la Ville de Dunkerque, A la Bail d'or, A l'Horloge d'or, Au Dragon rouge, Au Cœur Joyeux, A la Verde Saulx, A St Antoine, A la Nef d'or, Au Cat (chat) Barré [2].

Rue Samson. — Au Sagittaire.

Rue de la Chaussée. — A l'Étoile d'or, A la Pomme d'or, A la Pouille d'or, A l'Arbre d'or, Au Balon d'or, A la Catoir d'Or, Au Grand Arbre d'or, Au Plat d'or, A l'Escaffiotte d'or, Au Pèlerin, A la Vigne blanche, A l'Alliance, Au Griffon, Aux trois Perdrix, Au Cornet rouge, A St Pierre, A l'Étoile d'argent, A la Ville de Francfort, Au Prince, Au Cheval volant, A l'Écu blanc, Au Papegay verd, Au Petit Paris, Au Chapeau Noir, Au Grand Ange, au Petit Ange, Aux deux Visages [3], A la Reine de France, Au Lion blanc.

Rue de la Poterie. — Au Figuier.

Rue des Clercs. — Au comte de Monteré (de Montrey, général espagnol), A la comtesse Masting, A la ville de Batavia, Au Grand St Laurent, A St François Xavier.

[1] On lit dans le même document : « Maison de paix de cœur gisante assés près de l'église du Béguinage, tenant de tous costés aux pasturages dudit Béghinage, et à front de rue et warissay. »

[2] Jeu de mots sur *cabaret*.

[3] La maison portant cette enseigne était au coin de la rue de la Chaussée et de la rue Samson. Elle est désignée dans le compte précité de cette manière : *Rue Samson.* « Héritage dit aux deux Visaiges, faisant coing des lieux en temps passés appelés des Joutles. »

Rue d'Enghien. — A St Hubert, Au Cordon d'or, Au Soulier d'or, A St Druon, Au Bœuf, A la Trompette d'argent.

Rue des Telliers. — A l'Arbre secq.

Rue des Quiévroix. — A la Pie Borgne, A la Borgne Agasse, Au Gros Caillou, Au Dieu des Indes.

Rue des Etampes. — Au Mouton d'or.

Rue des Marcottes. — Au Croissant d'or, Au Pèlerin.

Place St Jean. — Au Cocq d'Inde, Au Verd Galant, A l'Archiduc Joseph, Au Bois de Mons, A St Eloy, A St Joseph, A la Demi-Lune, Aux Trois Pattés, A la Rose d'Amour.

Rue du Parc. — Au Chien Rouge, A la Porte dorée, Au Petit Breda, Au Chasseur, Au Cheval Rohan, A Nostre-Dame du Rosaire, Au Moulin à Cheval, Au Lièvre blanc, A la Bonne Femme, A la Clef d'or, A St François (auberge).

Nous rapporterons ici une inscription gravée sur une pierre posée entre les maisons n°s 4 et 6 de la rue des Dominicains :

16 IHS MA 11
ANNA · IOSEPH · A PESTE · FAME
ET BELLO · LIBERA · NOS · DNE ·

COUTUMES DU CHEF-LIEU DE MONS MISES EN VERS. — Maximilien Fabri, Doyen honoraire des Bacheliers en droit de l'université de Douai, avocat aux parlements de Flandres et de Paris, etc., a laissé en manuscrit, une sorte de glose versifiée des *Coutumes du chef-lieu de Mons*, chef-d'œuvre d'une rare patience et du jargon le plus anti-poétique qu'il soit possible d'imaginer. En voici quelques vers :

L'âge de vingt-un ans fait puissant le pupile
Et celui de dix-huit rend l'orphelin habile
A vendre, aliéner de ses biens roturiers,
Par rapport, hypothèque ou par prix en deniers.
Le marié mineur a le même avantage,

Mais quoiqu'un orphelin se voie en un moindre âge,
Il peut aliéner pour un profit plus grand,
Ses deux plus lignagers d'accord sur ce qu'on vend,
Et du gré de la loy sous laquelle il réside,
C'est par décret public que l'achapt en valide,
La parenté manquant pour l'approbation,
Le corps municipal la donne en fonction,
Ayant considéré ce qu'on lui représente,
Il a droit d'accorder ou refuser la vente.
Cinq lustres accomplis sont fixés aux montois
Pour avoir qualité d'homme usant de ses droits.

Cette glose, avec les commentaires en prose dont elle est entremêlée, remplit un in-folio de 1197 pages. L'ouvrage est terminé par ce quatrain :

Tout honneur, toute gloire au soleil de justice,
Par l'étude des loix découvrons la malice,
Et que la charmante équité
Nous élève à la vérité.

Lebeau, *Précis de l'histoire d'Avesnes*, pp. 140-141.

FIN.

